

Dans la section des Mille Îles, il y a un crédit de \$177,400, et ainsi de suite.

Voilà comment on a calculé les montants.

L'honorable M. Isnor: Merci beaucoup.

L'honorable M. Vaillancourt: Crédit 685. Le leader peut-il nous dire comment on arrive à cette somme de \$23,139,333? On la décrit comme la perte d'exploitation de 1961-1962. Je suppose qu'elle compense la perte de l'Office de stabilisation des prix agricoles à l'égard du beurre et du fromage.

L'honorable M. Aseltine: J'ai tous les chiffres ici. Je me ferai un plaisir de donner tout le tableau à l'honorable sénateur. Il se rapporte aux achats faits au cours des ans, à la quantité qui se trouve entreposée et aux sommes payées. Par exemple, il y avait 52,773,297 livres en entrepôt le 31 mars 1961. On y indique le beurre, sous forme solide et oléagineuse. Les achats estimatifs de l'année s'élèvent à environ 104 millions de livres et les ventes estimatives à 40 millions de livres. Les frais estimatifs de l'année terminée le 31 mars 1962 s'élèvent à \$1,667,672.

L'honorable M. Vaillancourt: Pas plus que cela?

L'honorable M. Aseltine: Les achats estimatifs se sont élevés à 104,150,000 livres et les ventes estimatives à 40,150,000 livres. A la fin de mars 1962, les stocks étaient de 64 millions de livres.

L'honorable M. Vaillancourt: Combien 64 millions de livres à 64 cents la livre font-ils?

L'honorable M. Aseltine: Je n'ai pas fait le calcul.

L'honorable M. Isnor: La sénatrice de Fredrickton (l'honorable M^{me} Fergusson), qui est assise à ma gauche, vient juste de porter à mon attention un point très intéressant. Elle se demande si le leader du gouvernement se rend compte qu'en une seule année il nous en coûte presque aussi cher que pour financer toutes les opérations de la première Guerre mondiale, soit une période de plus de quatre ans.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable M. Aseltine: Avec l'assentiment du Sénat, j'en propose la troisième lecture dès maintenant.

(La motion est agréée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LOI DE FINANCE N° 5, 1962

PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président suppléant informe le Sénat qu'un message a été reçu de la Chambre des communes avec le bill C-90, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1963.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Aseltine: Avec l'assentiment du Sénat, j'en propose la deuxième lecture dès maintenant.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Y a-t-il une urgence quelconque à propos de cette mesure?

L'honorable M. Aseltine: Sauf erreur, on a l'intention de donner une sanction royale à six heures moins le quart.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Dans ce cas, je n'en retarderai pas l'adoption.

L'honorable M. Aseltine: Honorables collègues, ce projet de loi est à peu près analogue à celui qu'a présenté l'honorable chef actuel de l'opposition (l'honorable M. Macdonald, Brantford) le 12 avril 1957 alors qu'il était leader du gouvernement au Sénat. A l'époque, on avait voté des crédits pour un mois et le projet de loi prévoyait des crédits supplémentaires pour six mois en plus des proportions additionnelles de 47 postes spéciaux.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Je pourrais dire que j'espère que le leader du gouvernement rappellera ce qui m'est arrivé après que j'ai eu présenté ce projet de loi en 1957.

L'honorable M. Aseltine: Vous n'avez pas été trop critiqué. Je remarque que je n'ai alors rien dit.

Honorables collègues, je le répète le projet de loi dont nous sommes saisis est analogue à celui dont il a été question. Nous avons déjà voté des crédits pour les mois d'avril et mai et par ce projet de loi on votera des crédits pour les cinq prochains mois, soit sept mois en tout, comme ce fut le cas dans le projet de loi adopté le 12 avril 1957. Des subsides seront votés pour acquitter les dépenses de l'État jusqu'en octobre.

Le bill revêt la forme que nous avons demandé de temps à autre au ministère des Finances d'utiliser et il prévoit les 5 douzièmes de tous les crédits que comporte le budget principal des dépenses. Il prévoit aussi le tiers